



DEMANDE D'AUTORISATION ET 14.000

OBJET

Demande d'autorisation d'acquitter la taxe sur la valeur ajoutée due à l'importation de biens, selon le mode prévu à l'article 5, § 3, de l'arrêté royal n° 7 du 29 décembre 1992 relatif aux importations de biens pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'autorisation doit être demandée par e-mail : et14000@minfin.fed.be.

Le demandeur de l'autorisation doit être enregistré sous un numéro d'identification individuel à la TVA et est obligé de déposer des déclarations périodiques à la TVA.

Cadre I: informations relatives au demandeur

Nom :

Adresse :

Numéro de TVA individuel : BE

Cadre II: informations relatives à l'activité d'importation du demandeur

- A. Le demandeur a effectué, au cours des douze mois qui précèdent la demande, des importations et continuera à en réaliser à l'avenir.
- B. Le demandeur n'a effectué, au cours des douze mois précédant la demande, aucune importation qui rend la taxe exigible mais en effectuera à l'avenir.
- C. Le demandeur visé au B annexe au présent formulaire de demande les documents justifiant son activité d'importation.
- D. Le demandeur a, depuis les quatre trimestres civils qui précèdent la demande, respecté ses obligations TVA.

Cadre III: Date et signature

Nom et prénom :

Qualité :

Numéro de téléphone :

Date :

Adresse e-mail :

Signature :